

# Taxe Apprentissage

# 2019

## Lycée Viticole - CFA de Beaune



Insérer  
Développer  
Animer  
Former  
Coopérer

## Edito

Je me permets de vous solliciter pour le versement de la taxe d'apprentissage au profit de l'établissement d'enseignement Agricole de Beaune Viti Agro Campus.

La politique mise en place et impulsée au niveau de l'EPL depuis 2017, permet aujourd'hui une transition cohérente et efficace vers la réforme de l'apprentissage et de la voie professionnelle. L'importance et la qualité des formations sont un véritable atout pour notre établissement et notre préoccupation constante. Il faut souligner l'importance de cette réforme qui est une chance de développement de nos outils de formation au sein de l'enseignement agricole. Dans ce cadre, la force des partenariats avec toutes les branches professionnelles et les organismes de formation seront un levier important pour la réussite.

Dans de nombreuses filières de notre lycée et de notre CFA, 500 jeunes acquièrent les compétences et les qualifications professionnelles qui leur permettront de s'insérer dans vos entreprises. Pour faciliter cette insertion, les contenus de formation sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte les évolutions techniques et technologiques de nos métiers. Nous devons donc pouvoir fournir un contexte d'apprentissage qui réponde aux exigences pédagogiques et aux dernières évolutions technologiques.

Votre soutien nous permettra de continuer dans cette voie, de financer nos nouvelles installations et de développer nos projets au service de la modernisation des enseignements qui sont aujourd'hui en cours sur notre établissement :

- Installation de 8 simulateurs de conduite immersifs du tracteur enjambeur Viticole, dès le mois de novembre 2019 avec un cofinancement établissement, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté et fonds FEDER. La conception de ces simulateurs spécifiques à la filière viticole, est une première au niveau national et européen.
- Travail en partenariat avec EDUTER à la création d'un simulateur de taille de la vigne, développement de l'outil avec l'ENSAM et l'institut de l'image de Chalon sur Saône.
- Équipement d'une salle de dégustation et d'analyses sensorielles, moderne et flambant neuve, pour l'initiation à la dégustation et aux formations en œnologie ; Cette salle donne directement sur la cuverie du domaine à la pointe de l'agroécologie et des dernières technologies de vinification.
- Réponse à un appel à projet tiers temps financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « incubateur d'entreprises autour du numérique et des nouvelles technologies dans le domaine de la Viticulture ».
- Expérimentation en cours sur des micro-vinifications.
- Projet de plantation d'un conservatoire ampélographique et de plants résistants et adaptés aux futurs évolutions climatiques entre autre.
- Développement en cours de l'outil MOODLE pour la mise en place d'une plateforme de formation à distance et individualisée.

Ce qui permettra d'offrir à nos apprenants les meilleures conditions d'enseignement en phase avec le monde moderne.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel crée la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance qui rassemble la contribution à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage. Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA) deviendront, au 1er janvier 2019, des opérateurs de compétences (OPCO). En versant votre cotisation à l'organisme agréé (OPCO), vous précisez que vous souhaitez la voir affecté au Lycée d'Enseignement Général et Technologique ou au Centre de Formation d'apprentis de l'EPL Viticole de Beaune.

La VITI compte sur votre engagement à nos côtés pour le développement de ce formidable outil de formation sur la filière viticole.

Je vous remercie d'être notre partenaire depuis plusieurs années et je serai très heureux de vous rencontrer lors de nos prochains rendez-vous.

Le Directeur de l'EPL/EPFA  
Laurent GOUTTEBARON

BEAUNE  
**VITI**  **AGRO**  
CAMPUS

Le CFA viticole est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre quote et du barème.  
**N° SIRET : 192 100 360 0036**

Le lycée viticole est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre du barème pour les catégories A et B.  
**N° SIRET : 192 100 360 00010**


Votre Contact :  
**Marie-Manuelle REBILLARD**  
[marie-manuelle.rebillard@educagri.fr](mailto:marie-manuelle.rebillard@educagri.fr)



Retrouvez-nous sur le Web :  
[lavitibeaune.com](http://lavitibeaune.com)  
[cfa.lavitibeaune.com](http://cfa.lavitibeaune.com)

## LYCEE VITICOLE & CFA

16, avenue Charles Jaffelin - BP 10215  
21206 BEAUNE CEDEX

 **Lycée : 03 80 26 35 80**  
**CFA : 03 80 22 16 66**

 <http://epl.beaune@educagri.fr>





BTS VO  
Nov. 2017  
Participation à la Vente  
des vins des Hôspices  
de Beaune.

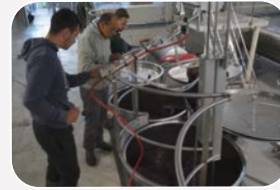
Modernisation  
des installations



Salle de  
dégustation



Cuverie



Vendanges 2018  
Travaux en  
cuverie



Mai 2018  
"Colore ma Lame"  
Action organisée par  
les étudiants.



Sept. 2018  
Rugby Ecole d'Elsenberg,  
Afrique du Sud  
& Lycée viticole.



BTS VO 1  
Mars 2018  
Voyage pédagogique  
dans le Piémont - Italie.



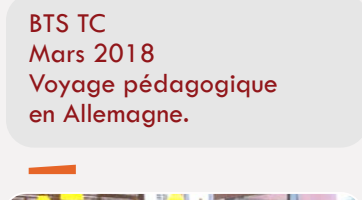
Laboratoire  
physique  
& chimie



Août 2018  
Accueil des apprenants  
hongrois de l'Ecoles de  
Villany et de Budapest.



Ateliers de machinisme



BTS TC  
Mars 2018  
Voyage pédagogique  
en Allemagne.



BTS VO & BTS TC  
Août 2018  
Ukraine  
Partenariat avec  
l'Université  
AONTA d'Odessa.



BTS TC  
Janvier 2019  
"Vini'Bulles" Projet d'Initiative  
et de Communication.

Projet EARSUMUS+  
Ténérife (Canaries)  
Juin 2018  
«Echange d'expériences  
européennes en vitiviniculture  
durable : formation et diffusion  
(EUROVITISOS)»

Ce programme est un  
partenariat avec Madère et  
les Iles Canaries.  
Il permet d'offrir des  
supports de stage à nos étudiants.



BTS TC 2  
Mai 2018  
Voyage pédagogique en Irlande.

Lycéens,  
apprenants